

M. Yewchuk: Merci. Je serai bref. Les remarques du ministre, ainsi que sa conclusion enthousiaste au cours de laquelle il a parlé de la préservation de la culture des autochtones et de consacrer 10 millions de dollars à l'établissement de centres culturels, m'ont intéressé. Dans ces circonstances, le ministre pourrait-il expliquer pourquoi l'Association des Indiens de l'Alberta a dû renvoyer le personnel qu'elle avait réuni et abandonner les plans qui avaient été faits pour la réalisation d'un tel centre culturel?

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, il s'agit ici d'un nouveau programme que nous sommes à élaborer. La question des associations des Indiens de l'Alberta a fait l'objet d'un long débat dans cette enceinte il y a quelques mois. J'ai exprimé mes vues, et je n'ai rien à rétracter. A mon avis, les associations n'agissaient pas alors au mieux des intérêts des Indiens. Certaines d'entre elles cherchaient simplement à créer de l'agitation politique. Nous avons établi de bonnes relations avec les nouveaux conseils d'administration et nous les aidons sûrement à établir des centres culturels. Il faut cependant reconnaître que l'Alberta compte trois groupes distincts qui, chacun, demandait des subventions. Ce ne sont pas les pressions que je dois subir qui me feront donner la préférence à un groupe plutôt qu'à un autre. Il me faut, toutefois, un programme national pour être juste envers tout le monde. Il y a déjà plus de trois ans que je suis ministre des Affaires indiennes et je sais ce que sont les pressions. J'y suis habitué. Je garde mon sang-froid afin de prendre des décisions valables même si cela demande quelques semaines de plus.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Dans sa réponse à ma question, le ministre a donné libre cours à son imagination au lieu de s'en tenir aux faits et, à trois reprises il a délibérément fait des déclarations fausses.

Des voix: Oh!

M. Howard (Skeena): Sauf le respect que je vous dois, on ne devrait pas le lui permettre. La première erreur a été de dire que M. Barber avait été nommé.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député peut invoquer le Règlement, mais il doit prendre en sérieuse considération une des règles de la Chambre établie depuis longtemps. Même s'il a le sentiment d'être lésé, il n'a pas le droit de laisser entendre qu'un autre député a, de propos délibéré, dénaturé les faits. Il n'a pas le droit de dire cela.

M. Howard (Skeena): Il l'a fait accidentellement, alors, parce qu'il ne connaissait pas les faits réels. Le ministre a signalé que le gouvernement avait nommé M. Barber pour examiner la question des droits des autochtones. Ce n'est pas vrai. Justement, le décret du Conseil en question en faisait abstraction. D'ailleurs, le premier ministre (M. Trudeau) a confirmé cela lorsque nous avons posé la question à ce sujet avant Noël.

La seconde mésinterprétation portait sur la reconnaissance des droits aborigènes eux-mêmes. En septembre 1969, le premier ministre admit que lui et son gouvernement n'avaient pas le temps de s'occuper des droits des Indiens, qu'ils n'avaient pas l'intention de les reconnaître et qu'ils s'en désintéressaient tout à fait. Une telle déclaration ne fut jamais rétractée par le très honorable député ni par le ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre! Un débat s'engage manifestement entre le ministre et le député. Je suppose qu'ils

pourraient débattre pendant longtemps qui a raison et qui a tort, mais si la présidence devait permettre qu'un tel échange se prolonge elle le ferait au détriment d'autres députés qui ont manifesté l'intention de participer à ce débat. D'après moi, la discussion ne porte pas sur les affaires du ministère. Je voudrais que nous donnions au député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) l'occasion de prononcer le discours qu'il veut faire depuis quelque temps.

L'hon. M. Chrétien: A propos de la question de privilège, monsieur l'Orateur, il me semble que le député a montré à la Chambre qu'il est depuis longtemps sur les bancs de l'opposition et qu'il y restera encore pendant longtemps, car il est bien susceptible.

M. Howard (Skeena): Mais précis.

M. Gibson: Monsieur l'Orateur, il semblerait que la Chambre ait été induite en erreur par les remarques du député qui a parlé en dernier.

Une voix: Vous voulez dire le ministre?

Des voix: Oh, oh!

M. Gibson: Je veux dire le député de l'opposition qui a parlé en dernier. Il a complètement passé sous silence les enquêtes faites par le comité sur la constitution. Ce comité a entendu les dépositions faites par des représentants des Indiens de toutes les parties du Canada.

M. l'Orateur: La question de privilège du député équivaut, de nouveau, à une controverse sur des faits et, dans ces conditions, ce débat ne saurait se poursuivre sous le couvert de la question de privilège. Je rappelle au député que nous devons entendre l'orateur suivant. Je donne maintenant la parole au député d'Oshawa-Whitby.

• (1530)

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que l'état de l'économie canadienne me permette de consacrer plus de temps à des remarques d'ordre général sur l'annonce réjouissante qu'a faite le ministre cet après-midi, mais tel n'est malheureusement pas le cas.

Tout ce qui mérite d'être retenu du discours que le premier ministre (M. Trudeau) a prononcé à la Chambre vendredi dernier, c'est qu'il a établi avec beaucoup de clarté qu'une mauvaise politique économique conservatrice n'était pas un substitut satisfaisant pour une politique libérale lamentable. A cet égard, le premier ministre a tout à fait raison. Toutefois, aucune allusion n'a été faite à sa propre performance de premier ministre incompetent, insensible, maladroite, beau parleur et arrogant. S'inspirant de la vieille maxime—il s'inspire toujours de vieilles maximes—selon laquelle il vaut mieux passer à l'attaque quand une position est indéfendable, le premier ministre a fait exactement cela.

Quiconque a entendu ou lu son discours aurait pu croire que la plus belle aventure à part la vie béatifique dans l'au-delà est celle du Canadien qui vit au nord du 49^e parallèle durant l'hiver de 1972. Notre pays, dit-il, est celui où hommes et femmes peuvent vivre, travailler, se divertir et cogiter, en anglais ou en français. Ma foi, monsieur l'Orateur, le Canada, malheureusement, est aussi un pays où près de 700,000 hommes et femmes parcourent les rues par un froid glacial, à la recherche d'un emploi. Peu importe qu'ils le fassent en anglais ou en français, ou pour tout dire, en allemand, en hongrois ou en italien.